



22 août 2025

Dossier n° 45006-020-009/01

Programme sismique extracôtier du Labrador par Multiklient Invest, 2026-2030

Le 22 juillet 2025, Multiklient Invest AS (MKI) (le promoteur) a soumis à la Régie Canada–Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière (RC-TNLEE) une description du projet de levés sismiques proposés au large du Labrador au cours de la période 2026-2030. La RC-TNLEE a déterminé que le projet nécessitait l'obtention d'une autorisation en vertu de l'alinéa 138(1)a) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et sur la gestion de l'énergie renouvelable extracôtière* et de l'alinéa 134(1)a) de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*.

Le document ci-joint décrit les activités du projet proposées dans le cadre du programme. Une ébauche du document de définition de la portée de l'évaluation environnementale (EE) est également jointe.

La RC-TNLEE a déterminé que votre ministère est susceptible de réunir des experts dans le domaine de l'environnement ou de la pêche qui seraient utiles à la réalisation de cette évaluation.

Conformément aux lois de mise en œuvre, la présente lettre a pour objet : d'identifier les ministères ou les organismes susceptibles de disposer d'une expertise pertinente et de désigner les parties qui participeront en tant qu'examineurs du processus d'EE; d'établir un calendrier de réalisation de l'EE; et de solliciter des commentaires sur l'ébauche du document de définition de la portée de l'EE ci-joint.

Calendrier de l'évaluation

La RC-TNLEE demande que la détermination soit effectuée dans les plus brefs délais et propose le calendrier suivant :

Demande d'expertise	Réponse au plus tard le 5 septembre 2025.
Examen du rapport d'EE	Réponse environ 6 semaines après réception du document.
Examen de l'EE révisée ou de l'addenda, le cas échéant	Réponse environ 2 semaines après réception du document.
Préparation de la détermination de l'EE	3 semaines pour l'achèvement (peut commencer pendant l'examen de l'EE finale ou de l'addenda); comprend l'examen de toutes les ébauches.

Conformément aux lois de mise en œuvre, la RC-TNLEE demande que vous examiniez les renseignements ci-joints afin de déterminer si votre ministère ou organisme dispose de l'expertise ou des connaissances voulues pour cette EE et de fournir une réponse au plus tard le 5 septembre 2025. Si vous estimez que votre ministère ou organisme dispose de l'expertise ou des connaissances voulues, veuillez informer la RC-TNLEE de la nature de cette expertise ou de ces connaissances et indiquer la personne-ressource pour toute communication future en lien avec cette EE.

En l'absence de réponse d'ici au 5 septembre 2025, la RC-TNLEE supposera que votre ministère ou organisme ne participera pas à l'examen de cette EE.

Espèces en péril – paragraphe 79(1) – Notification du ministre compétent

Conformément au paragraphe 79(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), la RC-TNLEE informe par la présente le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Pêches et des Océans (les ministres compétents) que les espèces de l'annexe 1 indiquées ci-dessous seront probablement rencontrées dans la zone du projet relevant de la compétence de la RC-TNLEE. Une détermination de la probabilité d'effets négatifs sur ces espèces sera effectuée au cours du processus de détermination.

- En voie de disparition : Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)
Tortue caouanne (*Caretta caretta*)
Rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*) – population de l'Atlantique,
Baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*)
Mouette blanche (*Pagophila eburnea*)
Grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*)
Baleine à bec commune (*Hyperoodon ampullatus*) – population du plateau néo-écossais
- Menacées : Mouette rosée (*Rhodostethia rosea*)
Loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*)
Loup à tête tachetée (*Anarhichas minor*)
- Préoccupantes : Loup atlantique (*Anarhichas lupus*)
Baleine boréale (*Balaena mysticetus*)
Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) – population de l'Atlantique,
Baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

Si vous avez des questions à propos du document ci-joint ou souhaitez en discuter, veuillez communiquer avec Melissa Moss au 709 778-1455 ou par courrier électronique à l'adresse mmoss@cnlopb.ca.

Merci.

Original signé par Melissa Moss

Melissa Moss
Responsable de l'évaluation environnementale

DIFFUSION :

Ministères fédéraux	
Kate Tobin Pêches et Océans Canada CP 5667 St. John's, T.-N.-L. A1C 5X1	Sydney Roberts Bureau de district de Terre-Neuve d'Environnement et Changement climatique Canada 6 Bruce Street, Mount Pearl, T.-N.-L. A1N 4T3
Melissa Ginn Transports Canada CP 1300 St. John's, T.-N.-L. A1C 5X1	Sara Rumbolt Santé Canada Direction générale de l'exploitation et de l'application de la réglementation 1505, rue Barrington Bureau 1625 Halifax, N.-É. B3J 3Y6
Carol Lee Giffin Défense nationale CP 99000 Succ Forces Halifax, N.-É. B3K 5X5	Colter Kelly Ressources Naturelles Canada 580, rue Booth Ottawa, Ont. K1A 0E4
Diane Blanchard Parcs Canada, 4 ^e étage 25, rue Eddy, Gatineau, QC K1A 0M5	
Ministères provinciaux	
Chris Carter Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie CP 8700 St. John's, T.-N.-L. A1C 4J6	Taylor Sheppard; Olivia Dennis Department of Fisheries, Forestry and Agriculture CP 8700 St. John's, T.-N.-L. A1C 4J6
Gouvernement du Nunatsiavut	
Rodd Laing Claude Sheppard 25, chemin Ikajuktauvik CP 70 Nain, T.- N.-L. A0P 1L0	